

PROGRAMME
ONU-REDD



Suites données à l'évaluation externe du Programme ONU-REDD

PROGRAMME ONU-REDD

17 août 2015

N°	Recommandation	Réponse et mesures prises, août 2015
1	<p>Le Conseil d'orientation devrait réexaminer le but général et les objectifs stratégiques du Programme ONU-REDD, afin de résoudre les principales difficultés que rencontre la REDD+ et de s'adapter au contexte dynamique dans lequel opère le Programme.</p> <p>Pour doter le Programme d'une meilleure robustesse et d'une plus grande résilience, il convient en outre de :</p> <p>a) appuyer des solutions impulsées par les pays, qui intègrent diverses approches axées ou non sur la performance (c.-à-d. des solutions qui ne dépendent pas d'incitations compensatoires ni de rémunérations) ;</p> <p>b) lutter contre les facteurs sous-jacents qui influencent l'usage des terres et les changements d'occupation des sols aux niveaux local et mondial (par ex., politiques de développement agricole et rural, régimes fonciers, politiques économiques, chaînes d'approvisionnement mondiales, accords commerciaux, demandes des marchés légaux et illégaux, etc.)</p>	<p>Le but général et les objectifs stratégiques du Programme ONU-REDD ont été largement révisés et améliorés grâce à l'élaboration du nouveau cadre stratégique, 2016-2020, basé sur une nouvelle théorie du changement.</p> <p>La nouvelle stratégie répond directement à la fois au contexte actuel international pour la REDD+ (notamment appelée le <i>Cadre de Varsovie pour la REDD+</i>) et aux défis de la conception et l'application de la REDD+ au niveau des pays. Il est ressorti de plusieurs mois d'efforts de conception d'experts accompagnés de consultations des parties prenantes ; en fait, il a été fondé sur un processus participatif compréhensif comprenant toutes les parties prenantes du Programme (représentants de pays REDD+, représentants de la société civile et des populations autochtones, donateurs, partenaires collaborateurs, personnel d'agences, etc.). Ce processus a été entrepris en plusieurs étapes à partir d'août 2014 et comprenait des consultations en ligne et régionales ainsi que la diffusion et la discussion des avant-projets et propositions. Le Conseil d'orientation a approuvé à l'unanimité l'orientation stratégique de la 14^{ème} réunion en mai 2015.</p> <p>Reconnaissant la complexité de la REDD+, au cœur de la nouvelle stratégie, l'accent est mis sur des approches personnalisées, impulsées par les pays grâce à une évaluation en profondeur et des délibérations multipartites prenantes autour des facteurs sous-jacents qui influencent l'usage des terres et les changements d'occupation des sols aux niveaux local et mondial. Le Programme mettra l'accent sur la conception de politiques et de mesures pour la REDD+, susceptibles d'être liées à l'usage des terres ; la politique et la planification de l'usage des terres. En combinant le soutien qui est compatible avec les dispositions de la CCNUCC pour la REDD+ et les objectifs du développement durable, il y aura une intégration des diverses approches axées ou non sur la performance pour lutter contre ces facteurs sous-jacents. Ceci est clairement illustré par les deux incidences attendues du nouveau Programme. Ainsi, les pays seront soutenus pour être en mesure de répondre</p>

N°	Recommandation	Réponse et mesures prises, août 2015
		<p>aux exigences de la CCNUCC pour les préparatifs de la REDD+ conduisant aux paiements axés sur des résultats, basés sur la réduction mesurée, notifiée et vérifiée (MRV) des émissions et leur absorption, d'une part, et les pays bénéficieront d'un appui aux fins de la mise en œuvre de politiques et de mesures pour déboucher sur des actions axées sur les résultats de la REDD+ dégagent des avantages en termes de carbone ou non d'autre part. L'accent est aussi mis sur quatre thèmes transversaux clés (engagement des parties prenantes, gouvernance, régimes fonciers et égalité des sexes) qui sont conformes aux principes de l'ONU et seront essentiels pour atteindre les incidences et l'objectif ultime de développement du nouveau Programme.</p> <p>Il convient également de remarquer que les différentes actions pour doter le Programme d'une meilleure robustesse et d'une plus grande résilience sont déjà en cours, par ex. :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fournir un appui au Chili, Costa Rica, Equateur, Panama et au Pérou pour évaluer le rôle du secteur privé dans la mise en œuvre de la REDD+. Ceci comprend une analyse coûts/bénéfices des politiques et mesures possibles, et l'analyse des options alternatives pour le financement de la REDD+. • Traiter « l'invisibilité économique de la nature » en tant que facteur sous-jacent par le biais d'études d'évaluation des écosystèmes forestiers en Ethiopie, Indonésie, Népal, Nigéria, Panama, Tanzanie, Ouganda et en Zambie. • Analyser les politiques budgétaires - par ex. de l'Equateur et l'Indonésie - en vue d'identifier et de traiter les facteurs sous-jacents du déboisement tels que les subventions agricoles. <p>Les organismes du Programme sont également impliqués dans le GEF VI signature Programme on Commodity Supply Chains [Programme signature du FEM sur les chaînes de distribution des matières premières] et ont établi des liens entre la REDD+ et la production durable de bœuf, soja, l'huile de palme</p>

N°	Recommandation	Réponse et mesures prises, août 2015
		et d'autres matières premières présentant un risque pour les forêts dans l'approche programmatique du FEM.
2	<p>En consultation avec les pays partenaires et les autres parties prenantes, le groupe d'administration (GA) du Programme ONU-REDD devrait élaborer une théorie du changement robuste qui explique ce que le Programme entend accomplir et comment il y parviendra (c.à.d. articuler la théorie et l'action).</p> <p>En ce sens, il convient de :</p> <p>a) expliciter l'objet et les raisons d'être des composantes existantes de la programmation (c.à.d., AAN-PG et PN) afin d'en consolider les complémentarités ;</p> <p>b) revoir le périmètre du Programme (enjeu principal et portée) et les modalités de mise en œuvre (par ex., recruter davantage de personnel national/régional et des experts techniques) ;</p> <p>Valider les hypothèses et les résultats escomptés avec les principaux partenaires de développement, et éventuellement un groupe d'experts externes qui pourrait offrir des conseils objectifs et proposer les meilleurs moyens d'obtenir les résultats et l'incidence de développement.</p>	<p>Le GA a rédigé une théorie du changement (TdC) sur laquelle reposera le nouveau cadre stratégique 2016-2020. Elle a été approuvée par le Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD en mai 2015.</p> <p>La TdC est basée sur le cadre de la politique internationale de la REDD+, notamment le cadre de Varsovie de la CCNUCC pour la REDD+, ainsi que sur les expériences du Programme ONU-REDD au niveau des pays de 2009 à 2015, tout en reflétant à la fois les priorités des pays partenaires de l'ONU-REDD et les perspectives de donateurs telles que transmises par le processus. Comme indiqué ci-dessus, la consultation des parties prenantes du Programme a permis une évaluation critique des résultats de développement proposés et de l'incidence, en faisant intervenir un grand nombre d'experts REDD+. Les travaux sur la TdC constituent les bases du cadre de suivi axé sur les résultats et jettent les bases de ce que le nouveau Programme entend accomplir et comment il y parviendra, avec deux incidences principales et trois effets, y compris quatre thèmes transversaux clés.</p> <p>Le premier principe de base du cadre stratégique 2016-2020 vise à adapter l'aide technique aux besoins des pays. En tant que tel, il n'y a plus aucune séparation entre les Programmes nationaux (PN) et l'appui à l'action nationale REDD+ : cadre du Programme mondial 2011-15 (AAN). L'AAN et le Programme mondial précédent étaient indispensables aux premières phases pour mettre au point des outils et des méthodes aux niveaux mondial et régional et assurer leur analyse dans certains pays partenaires. L'ANN a permis aux pays de contribuer à l'élaboration de directives techniques, promouvoir une plus grande expertise quant à la REDD+ et promouvoir l'échange d'expériences, y compris une coopération Sud-Sud. Le soutien offert par des organismes des NU participants à la fois aux niveaux régional et mondial et à travers les zones</p>

N°	Recommandation	Réponse et mesures prises, août 2015
		<p>de travail techniques a contribué à une approche harmonisée.</p> <p>A l'avenir, l'appui technique sera fourni et appliqué au niveau des pays à l'aide d'outils et d'approches actuels et éprouvés. Des évaluations des besoins des pays ont déjà été effectuées. La gestion des connaissances au sein du Programme, y compris par le biais de formations Sud-Sud et l'Académie pour la REDD+ assurera l'amélioration continue des outils et des approches tout en articulant la théorie et l'action.</p> <p>Un autre principe clé du nouveau Programme est d'améliorer l'exécution. Par ex., des équipes interinstitutions d'appui aux pays seront constituées (dirigées par un principal conseiller) ; des analyses du contexte institutionnel seront effectuées afin de déterminer des arrangements d'appui appropriés aux pays ; et l'alignement des dispositions financières et administratives entre les trois organismes sera accompagné par des dispositifs contractuels et de rapport unifiés par le biais d'un organisme directeur habilité par pays. Le choix de pays quant aux différentes formes de soutien, ainsi que l'amélioration des rapports basés sur un cadre de résultats convenu sont également critiques.</p>
3	<p>Les organismes partenaires des NU devraient se rapprocher davantage du Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF) de la Banque mondiale afin d'harmoniser pleinement les normes et les approches, d'éliminer les doubles emplois et de renforcer l'exécution conjointe autour des compétences centrales des organismes.</p>	<p>Le cadre stratégique, 2016-2020 élabore l'approche qui sera prise pour se rapprocher davantage du FCPF, et pour l'identification d'autres partenaires clés pour une coopération resserrée, notamment le Fonds vert pour le climat (GCF) et le FEM.</p> <p>Des discussions se sont poursuivies avec le FCPF pour examiner des solutions pour renforcer la collaboration et les synergies, en se concentrant sur ce qui est essentiel pour les deux initiatives multilatérales - ainsi que pour les autres initiatives REDD+ - de travailler ensemble pour aider les pays à appliquer leurs objectifs de REDD+, et en conformité avec les décisions de la CCNUCC, et de façon consistante et complémentaire. Ce qui implique une démarche pour articuler stratégiquement les approches d'amélioration des dispositifs de</p>

N°	Recommandation	Réponse et mesures prises, août 2015
		<p>planification et de mise en œuvre conjointe au niveau des pays, avec un possible partage des ressources.</p> <p>Dans le contexte de l'émergence des dispositifs de gouvernance du Programme ONU-REDD pour la période de 2016 à 2020, il est prévu que toutes les principales décisions touchant l'exécution dans les pays seront prises par les comités directeurs nationaux (CDN). Lors de la 14^{ème} réunion du Conseil d'orientation, il a été décidé que la conception du CDN devrait être faite de manière à encourager d'autres initiatives à se mettre sous un seul organisme, c.-à-d. tout CDN pourrait également guider ou mener d'autres activités nationales REDD+, quelle que soit la provenance des fonds, renforçant ainsi davantage la coordination entre les initiatives REDD+ dans un pays donné. Le Conseil d'orientation a également suggéré que les CDN pourraient être regroupés au niveau régional, en vue de favoriser l'apprentissage transfrontalier</p> <p>La coordination est renforcée au cas par cas, au niveau des pays. Cela vaut pour la conception de Programmes de préparation de la REDD+, ainsi que leur mise en œuvre. Des missions conjointes du Programme ONU-REDD et du FCPF - concernant la planification, le dialogue, la politique et la mise en œuvre de préparation – ont lieu régulièrement au niveau des pays. De la RDC - probablement la première et un bel exemple de la planification et du soutien concertés du Programme ONU-REDD et du FCPF - et plus récemment, à l'Ouganda et au Chili, les organismes de l'ONU-REDD et du FCPF effectuent une planification conjointe, partagent des rôles dans la fourniture d'un appui technique et au renforcement des capacités aux parties prenantes des pays. Ces efforts conjoints sont déployés sur la base de leurs avantages comparatifs respectifs, tant en termes opérationnels que techniques, sur une base pays par pays. Le PNUD est le partenaire d'exécution de certains programmes de pays du FCPF, ce qui facilite la coordination entre les sources de financement de préparation du FCPF et du Programme ONU-REDD. Des discussions et une</p>

N°	Recommandation	Réponse et mesures prises, août 2015
		<p>coordination ont aussi lieu ponctuellement sur des questions ou des pays spécifiques.</p> <p>D'autres propositions ont été présentées pour l'élaboration de plans de travail collaboratif pour les deux initiatives, par ex., dans le domaine de la gestion des connaissances. Le Programme ONU-REDD a œuvré avec le FCPF et avec d'autres partenaires tels que le FEM, FIC-FIP, BioCF, et des organismes bilatéraux, en faveur d'un partage plus intégré des connaissances et d'un échange de leçons apprises au bénéfice des pays de REDD+, notamment grâce à la plateforme internet de la CCNUCC.</p>
4	<p>Les organismes partenaires des NU devraient travailler avec les pays partenaires pour renforcer l'appropriation nationale dans tous les aspects des efforts nationaux de REDD+, notamment en adoptant une approche plus ascendante.</p> <p>Recommandations subsidiaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Privilégier les experts nationaux et régionaux lorsque c'est possible ; b) Recourir aux structures ou mécanismes de coordination existants pour mettre en œuvre et élargir la REDD+ aux différents échelons gouvernementaux ; c) Renforcer l'aptitude du pays à coordonner les investissements de REDD+, employer les mécanismes nationaux de gestion financière et de responsabilité, lorsque c'est possible (par ex., l'approche NEX du PNUD) d) Solliciter des contributions nationales, en nature ou sous 	<p>Les organismes ONU-REDD souscrivent pleinement à la recommandation consistant à renforcer l'appropriation par les pays de tous les aspects du processus de REDD+. En effet, cela a été la position du Programme depuis le début. Le nouveau cadre stratégique, les arrangements de gouvernance et les modalités de mise en œuvre ont été conçus à cet effet.</p> <p>Comme mentionné précédemment, renforcer l'appropriation par les pays et les capacités pour la préparation de la REDD+, tout en adoptant une approche plus ascendante quant aux efforts nationaux de la REDD+, est au cœur du nouveau cadre stratégique et de ses modalités d'exécution et de mise en œuvre. Le nouveau cadre stratégique s'aligne pleinement sur les conditions de la CCNUCC pour la REDD+, assurant ainsi que le soutien de l'ONU-REDD permet aux pays de satisfaire aux exigences de la CCNUCC. En ce qui concerne les recommandations subsidiaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) et b) en tant que priorités d'appui du Programme aux pays, elles sont davantage mises en valeur. En outre, grâce à ses efforts de renforcement des capacités tels que l'Académie pour la REDD+ (actuellement en cours dans plusieurs pays et régions), le Programme entend élargir la liste des experts nationaux et régionaux. La mise en œuvre des PN est facilitée par

N°	Recommandation	Réponse et mesures prises, août 2015
	<p>forme de lignes budgétaires prévues à cet effet, conformément à la déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide ;</p> <p>e) Appliquer de stricts principes de subsidiarité, en déléguant l'autorité décisionnelle et la gestion opérationnelle aux niveaux les plus proches du terrain, tout en observant les principes de base de gouvernance robuste des ressources, qui appellent par exemple à rendre compte aux niveaux inférieurs et à décentraliser les processus décisionnels collectifs.</p>	<p>des équipes interinstitutionnelles régionales, qui seront restructurées en équipes de pays.</p> <p>La place particulière faite aux échanges Sud-Sud ou aux nouvelles initiatives comme le Programme pour lutter contre le commerce illégal du bois en Afrique de l'Est vont toutes dans le sens d'une meilleure coopération régionale et d'un renforcement des réseaux régionaux, tout en élargissant la base de parties prenantes du Programme. L'une des priorités du Programme consiste à consolider le dialogue pour donner lieu à des arrangements entre services et ministères, et ainsi résoudre les problématiques transsectorielles.</p> <p>c) C'est déjà le cas dans certains pays, et cette démarche se poursuivra dans tous les nouveaux PN ainsi que dans les PN existants. Un exercice de prospection amélioré afin d'assurer la cohérence avec les structures et les mécanismes financiers existants se poursuivra dans la conception de PN et les PN existants, ainsi que dans l'appui ciblé. Par exemple, l'Office d'investissement de l'Indonésie s'est associé avec l'UNORCID et l'ONU-REDD en avril 2015 pour organiser le Tropical Landscapes Summit [Sommet sur les paysages tropicaux] en tant que vaste plate-forme pour attirer des investissements dans l'usage des terres en Indonésie, y compris pour la REDD+, et les harmoniser.</p> <p>d) Les organismes des NU veilleront à ce que les contributions nationales apparaissent dans les rapports ultérieurs. Dans le cycle de manifestations d'intérêt de 2014-15, les contributions nationales en nature ou en espèces étaient l'un des paramètres de sélection des pays. Elles figurent maintenant dans le modèle de rapport pour les PN.</p> <p>e) Ces principes sont déjà appliqués dans la mesure du possible, selon la présence des différents organismes dans chaque pays. En outre, la création ou consolidation des comités directeurs nationaux pour la REDD+ représentera</p>

N°	Recommandation	Réponse et mesures prises, août 2015
		<p>un pas en avant dans la prise de décision et l'exerce d'autorité opérationnelle aux niveaux les plus proches du terrain.</p> <p>En général, la mise en place, dans le cadre de l'AAN, d'évaluations de besoins nationaux approuvées par le Conseil d'orientation lors de sa 11^{ème} réunion a été l'occasion pour d'analyser en particulier la manière dont les organismes ONU-REDD peuvent contribuer à répondre effectivement aux plans et propositions élaborés dans différents pays en vue de la REDD+. Les évaluations (pays et régionales) assurent que l'appui sera adapté davantage aux besoins réels et il est attendu non seulement qu'elles éclairent la conception de l'assistance future, mais aussi qu'elles fonctionnent en tant qu'outil de coordination nationale qui contribuera à intégrer davantage les efforts de préparation générale des pays. Elles sont destinées à maximiser l'incidence et améliorer l'efficacité et l'orientation de l'appui pour la préparation nationale REDD+ et assurer que les pays ont l'aptitude à prendre des initiatives et les capacités de mise en œuvre des stratégies nationales REDD+.</p>
5	<p>Dans le cadre de la révision de la stratégie du Programme, les organismes partenaires des NU et les pays participants devraient mettre davantage l'accent sur les approches transsectorielles intégrées pour la REDD+. Ils devraient aussi plaider pour un appui politique de haut niveau et pour un renforcement des capacités des pouvoirs publics nationaux.</p>	<p>Le Programme accorde une grande importance à la conception et la mise en œuvre de politiques et de mesures de la REDD+, qui déclenchera inévitablement une collaboration intersectorielle. Le Programme continuera d'aider à nourrir les plates-formes multisectorielles et les dialogues intersectoriels qui sont nécessaires pour lutter contre les facteurs à dimensions multiples du déboisement et adresser les politiques et mesures appropriées de la REDD+.</p> <p>L'importance des approches transsectorielles pour la REDD+ est soulignée dans la conception de stratégies et plans d'action nationaux de la REDD+ qui définiront les politiques et mesures (réformes) à prendre pour réduire les émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts. En tant que tel, en tirant parti des avantages comparés des organismes ONU-REDD et de leurs</p>

N°	Recommandation	Réponse et mesures prises, août 2015
		<p>liens avec les divers ministères (par ex. la FAO avec le ministère des Forêts et de l'Agriculture, le PNUD avec le ministère de la Planification et le PNUE avec celui de l'Environnement), ainsi que des travaux de coordination des coordonnateurs résidents des NU et des bureaux du PNUD et de la FAO dans les pays, la communication et la coordination interministérielle a été l'objet d'une attention particulière dans les activités de REDD+ dans les pays. La plupart des récents programmes nationaux accordent une priorité aux dialogues, politiques et aux mesures transsectorielles nécessaires pour répondre aux causes du déboisement et de la dégradation des forêts : par ex. en Argentine, Côte d'Ivoire et Ouganda (tous approuvés en 2014).</p> <p>En outre, dans un certain nombre de pays tels que l'Indonésie, le Kenya, le Panama et la Zambie, les partenaires du Programme ont collaboré directement avec des secteurs clés tels que l'exploitation minière, la construction, l'agriculture, les transports et l'énergie, sur la base d'une analyse des principaux facteurs du déboisement et de la dégradation des forêts et continueront dans cette voie, le cas échéant. Les pays peuvent œuvrer en faveur de ces processus, avec l'appui et les conseils des organismes ONU-REDD. Des efforts concertés sont aussi déployés dans certains pays afin d'assurer que le soutien politique de haut niveau pour la REDD+ soit obtenu.</p>
6	<p>Les organismes partenaires des NU et les pays partenaires devraient engager des actions conjointes pour lutter contre les principaux facteurs du déboisement et de la dégradation des forêts, en s'attaquant aux problèmes et en associant les parties prenantes concernées (en particulier le secteur privé) dès le début de la phase de préparation à la REDD+.</p>	<p>La nouvelle stratégie, 2016-20 comprend un effet spécifique visant à aider les pays à mettre en œuvre des politiques et des mesures qui produiront des résultats REDD+.</p> <p>Reconnaissant qu'une vaste participation des parties prenantes dans les efforts de renforcement des capacités et de plaidoirie de la REDD+ soit nécessaire afin d'assurer un engagement suffisant et l'incidence politique nécessaire, misant sur le succès des travaux dans le domaine de l'engagement des parties prenantes au cours des cinq dernières années, le Programme continue d'accorder une grande priorité à l'engagement des parties prenantes</p>

N°	Recommandation	Réponse et mesures prises, août 2015
		<p>dans l'élaboration de la politique en tant que thème transversal dans le nouveau cadre stratégique, 2016-20. Ceci apporte une réponse au besoin d'accélérer les initiatives conjointes pour lutter contre les facteurs clés en collaboration avec les parties prenantes concernées dès le début du processus ; et plus précisément pour recenser les possibilités stratégiques de réaliser les actions axées sur les résultats, et de déterminer avec qui entreprendre les actions conjointes.</p> <p>En termes des programmes nationaux, le recensement des facteurs du déboisement et de la dégradation des forêts alimente les stratégies nationales et les plans d'action de REDD+. Récemment, le Programme a fourni un appui à certains pays visant à élargir leur champ de compréhension des facteurs, pour inclure également les facteurs sous-jacents tels que les politiques fiscales, qui influent sur le comportement du secteur privé. Par exemple, un soutien est apporté aux gouvernements pour collaborer avec le secteur privé, en particulier en vue « d'éliminer le déboisement et la dégradation des forêts des chaînes d'approvisionnement », à l'aide des centres d'excellence d'organismes tels que la <i>Green Commodities Platform</i> du PNUD et l'Initiative financière du PNUÉ. Ce type de soutien sera encore intensifié lors de la prochaine phase du Programme, en tirant parti des plates-formes nationales pour la participation du secteur privé.</p> <p>Dans ce contexte, il y a lieu de mentionner le cas de la RDC, où le Programme ONU-REDD a appuyé des parties prenantes gouvernementales clés en trouvant et approuvant l'inclusion de 5 indicateurs de REDD+ de la matrice de gouvernance économique nationale, qui guide la coopération internationale dans tous les secteurs. Ainsi, le Programme ONU-REDD a maintenu un dialogue national suivi sur deux réformes cruciales - et complexes - qui produiront des résultats de la REDD+ : la planification de l'usage des terres et la politique en matière de régimes fonciers. Le ministère des Finances, le ministère de l'Environnement, l'ONU, les donateurs et les autres acteurs</p>

N°	Recommandation	Réponse et mesures prises, août 2015
		discutent actuellement des actions, priorités, arrangements institutionnels et du financement pour mettre en œuvre les actions conjointes, qui devraient produire des résultats REDD+ à long terme.
7	Le CO devrait faire des régimes fonciers un domaine d'intervention prioritaire du Programme, en tirant parti des initiatives et de l'expertise existantes aux niveaux national, régional et mondial. À cette fin, le Programme devrait soutenir les efforts des pays pour clarifier les droits des populations tributaires des forêts sur les terres et les ressources, y compris les droits sur le carbone et la distribution des avantages en découlant.	<p>Les régimes fonciers représentent l'un des thèmes transversaux prioritaires du nouveau cadre stratégique, 2016-20.</p> <p>En tant que question expressément transversale du cadre stratégique 2016-2020, les régimes fonciers sont privilégiés en tant que caractéristique qui sous-tend la réussite des efforts de REDD+ en matière d'effets et de produits. La précarité des régimes fonciers continue d'avoir un impact sur les efforts de lutte contre le déboisement et la dégradation des forêts dans de nombreux pays, de la RDC jusqu'au Pérou, du Cambodge jusqu'au Paraguay. Des mesures concrètes ont été prises avant la finalisation de la stratégie afin de refléter et présenter ce sujet d'une manière systématique. Par exemple, au cours de la 13^{ème} réunion du Conseil d'orientation en novembre 2014, une séance d'information a été organisée lors de laquelle une variété de problématiques ont été abordées avec les parties prenantes présentes. Il a notamment été fait référence aux directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers (VGGT), que certains pays pourraient employer comme cadre d'orientation. En outre, le Programme poursuit ses activités sur cet axe afin d'aider les efforts des pays en matière de régimes fonciers, en réponse à une hausse de demandes.</p>
8	Les unités responsables au sein des organismes partenaires des NU, avec l'appui des pays partenaires, devraient poursuivre leurs efforts pour intégrer les garanties sociales et environnementales relatives à la REDD+, notamment en ce qui concerne les mécanismes de partage des avantages, et soutenir les efforts des pays en vue de fournir des informations sur le traitement et le respect des garanties.	<p>La nouvelle stratégie ONU-REDD, 2016-20, intègre spécifiquement les garanties sociales et environnementales, tant en termes de conception de stratégies nationales pour la REDD+ (effet 1) que de leur mise en œuvre (effet 3).</p> <p>Une importance considérable a été accordée à cette question par la conception de produits avec deux effets 1 (conception) et 3 (mise en œuvre)</p>

N°	Recommandation	Réponse et mesures prises, août 2015
		<p>qui visent à intégrer les garanties sociales et environnementales. Ainsi, en réponse à un examen interne plus détaillé de la performance des garanties effectué à la fin de 2014, le Programme et en cours de lancer un plan de soutien pour l'élaboration d'approches nationales en matière de garanties, coordonnée par une unité interinstitutionnelle (groupe de coordination sur les garanties - SCG). Le SCG fonctionne à titre de fournisseur de services internes offrant un appui technique aux équipes régionales et de pays, renforçant les capacités dans le pays de mise en œuvre d'approches nationales en matière de garanties.</p> <p>Cette approche nationale en matière de garanties facilite un processus dirigé par le gouvernement pour répondre aux exigences de garantie internationales de la REDD+ (garanties de Cancún de la CCNUCC et autres garanties, le cas échéant), d'une manière qui est en harmonie avec les objectifs de la politique nationale, en se fondant sur les mécanismes de gouvernance existants: i) les politiques, lois et règlements; ii) les arrangements institutionnels; et iii) des systèmes d'information. Afin de simplifier le déploiement systématique des approches nationales en matière de garanties, le Programme a pris les mesures opérationnelles et techniques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nommer un coordonnateur de garantie interinstitutionnel à temps plein, redevable envers le GA, et président le SCG ; • Etablir des rapports périodiques (bimensuels) de progrès réalisés par rapport plan de travail du SCG pour la MG ; • Préciser le rôle du SCG en tant que fournisseur de services internes en matière de garanties et de SIG aux équipes mondiales, régionales et nationales ; • Ouvrir des dialogues avec d'autres équipes techniques thématiques naissantes, et dans le cadre du Programme l'exploration des synergies avec d'autres piliers du cadre de Varsovie pour la REDD+ ; • Reprise de dialogues aux fins d'améliorer la coordination aux niveaux

N°	Recommandation	Réponse et mesures prises, août 2015
		<p>mondial et national, avec d'autres initiatives de garanties (FCPF ; REDD+ SES) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaborer un ensemble de 6 produits de connaissances internes sur l'approche nationale en matière de garanties – figure d'aperçu schématique ; série modulaire de diapositives/webinaires ; mandats génériques ; glossaire des termes clés ; cadre illustratif pour clarifier les garanties de Cancún ; cadre d'évaluation des avantages et des risques ; • Appuyer une série de dialogues animés régionalement sur l'approche nationale en parallèle avec des activités d'échange de connaissances Sud-Sud sur les garanties et les SIS ; • Elaborer un certain nombre de produits de connaissances externes sur les garanties et les SIS : Benefit & Risk Assessment Tool v2.0 (BeRT) [Outil d'évaluation des avantages et des risques] ; facteurs de conception des SIS ; inventaire national forestier et synergies des SIS ; indicateurs pour les SIS ; et Journal d'apprentissage de l'Académie REDD+ ; • Commander un examen global des expériences et des leçons tirées de l'application de l'approche nationale, en coordination avec d'autres initiatives ; et • Contrôler la qualité du contenu technique sur les garanties de documents clés du Programme : cadres stratégiques et de résultats 2016-2020 ; rapport annuel 2014 ; mises à jour de portefeuilles ; approche commune sur la REDD+ en termes des «règles de l'art» de la CCNUCC
9	<p>Les unités responsables au sein des organismes partenaires des NU, avec l'appui des pays partenaires, devraient redoubler d'efforts pour intégrer l'égalité des sexes dans le Programme, en fournissant des ressources suffisantes et la formation nécessaire en faveur d'une approche plus exhaustive et systématique.</p>	<p>L'intégration du genre est une priorité corporative ; et l'un des thèmes transversaux du cadre stratégique 2016-20. On a accordé davantage d'importance à la promotion et l'intégration de l'égalité entre les sexes à tous les niveaux et stades.</p> <p>Dans le cadre des rapports de progrès annuel, des indicateurs sensibles au genre et des données ventilées par sexe au niveau des produits du</p>

N°	Recommandation	Réponse et mesures prises, août 2015
	<p>Recommandations subsidiaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Désigner dans chaque région un point focal pour la problématique de l'égalité des sexes, et lui procurer les ressources nécessaires ; b) Adopter, pour la programmation, des approches axées sur l'équité et les droits ; c) Offrir au personnel du Programme et aux parties prenantes des possibilités de formation ; d) Tirer parti des contributions existantes des NU et des partenaires de développement. 	<p>Programme sont également désormais recueillis pour aider à surveiller le travail sur la promotion de l'égalité des sexes et l'émancipation des femmes, ainsi que pour identifier des domaines d'amélioration et des mesures de suivi. Le Programme favorise également l'égalité des sexes par un appui aux niveaux national, régional et mondial. Depuis la réalisation de l'évaluation, le travail a englobé les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Collaborer avec d'autres organisations s'intéressant aux différences de sexe pour contribuer à introduire des mesures sensibles au genre dans des activités de démonstration, par ex. promouvoir des mesures sensibles au genre de la REDD+ dans les plans d'action provinciaux au Vietnam. • Intégrer des questions relatives au genre aux diverses évaluations nationales, aux lignes directrices, et à la programmation et la planification des actions de la REDD+. Ce qui comprend, par exemple, d'intégrer ces questions dans les évaluations de la gouvernance participative pour le Vietnam et le Nigeria, dans les Lignes directrices concernant le consentement préalable, libre et éclairé de la PNG, dans 5 des 6 projets finals des plans nationaux de la CBR+ et de plus en plus dans les R-PP et programmes nationaux soumis. Bien que ce travail varie encore en termes de sensibilité au genre, des mesures positives et systématiques sont néanmoins en cours pour intégrer le genre de façon transversale et globale. • Intégrer le genre et les concepts de la REDD+ dans la formation et les occasions de partage d'informations: par exemple, des ateliers sur le genre et le renforcement des capacités REDD+ avec des parties prenantes/ personnel du gouvernement au Cambodge et au Vietnam ont eu lieu; un événement de renforcement des capacités des OSC/PA en Asie-Pacifique a intégré des concepts et approches pour l'intégration du genre dans la formation; un dialogue mondial sur les forêts et l'égalité des sexes a eu lieu avec des dirigeantes autochtones

N°	Recommandation	Réponse et mesures prises, août 2015
		<p>au cours du UNPFII 2015; et un atelier régional sur la participation des parties prenantes, l'égalité entre les sexes les processus de gestion des savoirs, a été organisé pour le personnel des unités opérationnelles de la REDD+ au sein de plusieurs pays partenaires de l'ONU-REDD de l'ALC.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Apporter des orientations sensibles au genre aux outils mondiaux, y compris BeRT, CAST et les modules de l'Académie de la REDD+, tels que ceux concernant l'engagement des parties prenantes, politiques et mesures, gouvernance, et les plans stratégiques/d'action nationaux de la REDD+ (en cours de finalisation). • Des orientations sur l'action pour l'égalité des sexes ont été prévues dans la « Guidance Note on Gender Sensitive REDD + » [note d'orientation sur l'intégration des questions de genre dans la REDD+] (accessible ici). Des considérations d'égalité des sexes et une ventilation par sexe sont également davantage soulignées dans les rapports annuels et semi-annuels de progrès. <p>La reconnaissance que l'égalité des genres fait partie des principes fondamentaux énoncés dans le cadre stratégique, et son application en tant que telle, représentent une étape de plus. En outre, l'importance d'une approche fondée sur les droits de l'homme en termes d'exécution est de même soulignée dans le document de cadre stratégique alors que les approches pour l'égalité des genres et fondées sur les droits de l'homme sont intégrées de manière systématique afin de s'assurer que le soutien par le Programme soit apporté conformément aux principes directeurs. En outre, la collaboration avec les organisations spécialisées compétentes se poursuit actuellement et se poursuivra dans le cadre du Programme. Des efforts seront donc consentis pour veiller à ce que les approches fondées sur les droits de l'homme et l'égalité des sexes soient explicitement comprises et figurent dans les mandats et les conditions de performance auxquelles est assujetti tout le personnel du Programme. Cela implique également de veiller à ce que le</p>

N°	Recommandation	Réponse et mesures prises, août 2015
		personnel participe à une formation spécialisée dans les conditions prévues par les organismes des Nations Unies.
10	Les pays partenaires et les organismes partenaires des NU devraient tout mettre en œuvre pour assurer dans les processus décisionnels des PN une représentation équitable et vérifiable des OSC, des PA et des autres populations tributaires des forêts	<p>L'engagement des parties prenantes est un autre thème transversal du nouveau cadre stratégique. Il sera axé sur trois groupes constitutifs clés : les populations autochtones en tant que titulaire de droits dans la zone forestière, la société civile pour assurer une gouvernance participative et le secteur privé, afin d'assurer que les facteurs du déboisement les plus graves soient adressés.</p> <p>La manière dont les parties prenantes sont associées dans les processus nationaux de préparation a été essentielle dans le développement du cadre stratégique 2016-2020. En outre, bien que les efforts passés et actuels pour promouvoir une mise en œuvre de la REDD+ axée sur les droits soient reconnus, la nécessité de continuer à encourager les processus décisionnels multipartites au niveau des pays est reconnue et renforcée, notamment à la lumière de la structure de gouvernance proposée à la 14^{ème} réunion du Conseil d'orientation. Le CO a décidé que « <i>Les groupes constitutifs du Conseil d'orientation</i> (qui comprennent des PA auto-sélectionnées et des représentants des OSC) <i>auront le droit d'être représentés à tous les niveaux du programme de gouvernance</i> ». Cela a encore été précisé dans les arrangements de gouvernance proposés. Le fait que le Programme préconise le principe de consentement libre, préalable et éclairé ; et qu'il exige la participation des PA et des OSC dans les comités directeurs nationaux est un signe d'excellence pour l'ONU-REDD et rare pour des fonds et des Programmes similaires.</p>
11	Le Conseil d'orientation et les organismes partenaires des NU devraient réviser et simplifier la structure de gouvernance du Programme ONU-REDD pour réduire les chevauchements, renforcer les fonctions stratégiques et de fond du CO, et clarifier les rôles et	Un nouvel ensemble de mécanismes de gouvernance pour l'ONU-REDD a été conçu, en réponse à la recommandation. Il se trouve actuellement aux dernières étapes de la consultation au niveau du Conseil d'orientation.

N°	Recommandation	Réponse et mesures prises, août 2015
	<p>responsabilités du GA et du secrétariat.</p> <p>Autres recommandations subsidiaires :</p> <p>a) Esquisser plus clairement les contours des modalités sous le contrôle des pays afin de prévenir toute confusion sur les rôles et responsabilités respectifs des organismes des NU et des pays partenaires, pour ce qui concerne le choix des priorités de programmation et les décisions relatives à l'emploi des fonds du Programme ;</p> <p>b) Distinguer la fonction de partage des connaissances incombant au CO du mandat du Conseil consistant à assurer la surveillance fiduciaire et l'orientation stratégique guidance du Programme ;</p> <p>c) Réviser les mandats des différentes structures de direction du Programme ONU-REDD afin d'éliminer les doubles emplois, expliciter les rôles et responsabilités, assigner la prise de décisions aux divers organes (y compris le secrétariat), afin de permettre à terme au Programme de se conformer au principe "Unis dans l'action"</p> <p>d) Assigner la surveillance de la gestion des PN aux pays partenaires, lorsque cela est faisable. Conformément à la recommandation 2 et aux normes existantes, en matière d'évaluation des risques, la gestion des PN devrait être dévolue aux pays partenaires, dans la mesure du possible. Dans ce but, les organismes partenaires des NU, les partenaires de mise en œuvre de la REDD+ (par ex. le FCPF), et les pays participants devraient envisager l'adoption d'un</p>	<p>La recommandation principale et tous les sous-points sont abordés dans la présente proposition de révision des arrangements de gouvernance, qui a été présentée suite à un vaste processus de consultation. La proposition comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un Conseil d'orientation de vastes multiparties prenantes, avec des rôles de coordination internationale/dialogue et de gestion des connaissances ; • Un Conseil exécutif restreint, pour améliorer l'efficacité des décisions opérationnelles et de l'affectation des fonds ; et • Des Comités directeurs nationaux (CDN), multiparties prenantes systématiquement créés pour chaque Programme national, pour guider et surveiller la mise en œuvre au niveau national. <p>Les trois organes directeurs devraient exercer leurs fonctions guidés par les principes suivants : l'inclusion ; la participation ; la transparence ; la responsabilisation ; et la prise de décisions par voie de consensus. Les CDN doivent respecter le contexte du pays et des circonstances nationales. L'adoption d'un formulaire de notification unique sera possible en vertu de cette structure de prise de décision.</p> <p>Chacun des cinq principaux groupes constitutifs de l'ONU-REDD est censé participer à chacun des organismes mentionnés ; à savoir : les pays de la REDD+ ; les pays donateurs ; les populations autochtones ; les organisations de la société civile ; et les organismes de l'ONU-REDD.</p> <p>Le protocole d'accord qui est en cours de préparation pour le Programme 2016-20 comprendra les mandants révisés des structures de gestion.</p>

N°	Recommandation	Réponse et mesures prises, août 2015
	formulaire de notification unique pour tous les groupes de parties prenantes.	
12	Le secrétariat du Programme ONU-REDD devrait poursuivre ses efforts pour élaborer et mettre en œuvre dans l'ensemble du Programme des outils de planification, de surveillance et de notification axés sur les résultats, appuyer les outils de gestion adaptatifs, rendre compte des réalisations en interne et auprès du public, et tirer les enseignements de la mise en œuvre.	<p>En application de cette recommandation, un outil de planification, de suivi et de notification axés sur les résultats est en cours d'élaboration.</p> <p>Cela favorisera l'établissement de rapports plus complets, plus transparents et bien structurés sur les réalisations, une gestion adaptative tenant compte des enseignements, et de meilleurs outils de surveillance des incidences du Programme, associés au nouveau plan de suivi et d'évaluation. De plus, la conception complète d'un cadre axé sur les résultats, assorti d'indicateurs et de moyens de vérification, est en cours,</p> <p>Lors de sa 12^{ème} réunion à Lima, le CO a donné le feu vert pour la conception d'un système d'appui aux décisions destiné à renforcer la gestion du portefeuille tout au long du cycle. Surnommé RADAR, ce système d'appui à la prise de décisions a été affiné et prend désormais en compte la performance, les risques et les paramètres de la REDD+ afin d'esquisser un tableau complet des avancées au niveau des pays. Il est en outre utilisable par toutes les modalités d'exécution du Programme, indépendamment des sources de financement, et dresse donc un bilan complet des contributions du Programme ONU-REDD et des avancées de la REDD+ au niveau des pays.</p> <p>En dernier lieu, il convient de noter qu'une analyse de l'incidence du Programme ONU-REDD a été menée avec un examen de tous les rapports et les mises à jour du Programme de 2009 à 2014 inclusivement. Les résultats de l'analyse ont été présentés lors de la 14^{ème} réunion du Conseil d'orientation en mai 2015. Les réalisations en termes de produits et d'effets ont été cartographiées dans cette étude, qui définit également l'incidence du Programme comme suit : <i>Vingt pays travaillent actuellement à la mise en place d'un ou plusieurs éléments opérationnels de préparation à la REDD+ et</i></p>

N°	Recommandation	Réponse et mesures prises, août 2015
		<i>huit pays ont achevé et mis en place un ou plusieurs éléments opérationnels de préparation à la REDD+ au niveau des pays ou des territoires juridictionnels.</i>